

La culture de CHANVRE industriel

La société GATICHANVRE a été créée en 2013 par 6 agriculteurs. Depuis juillet 2021, le Groupe Plantes et Fruits, a repris la société Gatichanvre. Créé en 2018 et basé à Varize, le groupe Plantes et Fruits regroupe 4 structures : la maison mère PMA28, FruitOFood, Les Huileries de Beauce (HDB) et SN Gatichanvre.



Transformée par les Huileries de Beauce, la graine est cultivée pour faire de l'huile végétale riche en acide gras, Oméga 3 et 6 (50 à 60% du taux d'huile) et son taux de THC doit être inférieur à 0.2 %. Elle peut être utilisée dans la cosmétique par voie cutanée ou capillaire pour ses bienfaits nourrissants, antioxydants, régénérants...

Gatichanvre réalise la première transformation du chanvre : le défibrage de la paille. La fibre ainsi obtenue permet la réalisation de papiers, d'isolants, de routes ou encore de bio composites. L'autre constituant de la paille : la chènevotte alimente les marchés du paillis, de la litière et également le bâtiment pour des enduits, bétons et blocs de chanvre.

1. Le chanvre ...

0 pesticide

Peu d'interventions entre le semis et la récolte

Culture de printemps

Le chanvre est considéré comme une tête de rotation. Cette espèce **améliore le rendement** sur la culture suivante : plus 8 à 10 %

Réduit l'enherbement : pouvoir couvrant important

2. Sol

Préférer les sols profonds, légers et frais, éviter les sols trop lourds, tassés, compacts, battants et hydromorphes, afin que le système racinaire en pivot se développe et produise un peuplement homogène.

3. Itinéraire technique

• Semis

Date	Fin avril à Mi-mai
Semoir	A céréales d'écartement 9 à 17 cm
Densité optimale semis direct (100 % germination)	200 à 250 Plant/m ²
Quantité de semences semis direct	50 Kg/Ha
Profondeur du semis	2-3 cm max
Levée	3 - 4 jours
Tarifs semences (indicatifs)	3.90€/kg (à la charge de l'agriculteur)

Privilégier un sol suffisamment réchauffé avec des températures avoisinant les 12°C. L'humidité au semis est primordiale pour une levée rapide et homogène : moduler votre date de semis en fonction des prévisions. Si les conditions le permettent, rouler la parcelle après le semis pour créer un contact terre-graine et faciliter la germination.



- Fertilisation

N : 80 U/ha

- Désherbage

Un ou plusieurs faux semis

- Irrigation

Cette culture est très rustique, avec des besoins assez faibles en irrigation. La plante résiste à la sécheresse et aux grandes pluies. De façon générale, une irrigation au semis peut être bénéfique pour homogénéiser la levée. Positionner ensuite un passage à la floraison pour augmenter le rendement.

- Récolte

4 à 6 semaines après la floraison (Mi-Août à fin Septembre) quand les graines du bas commencent à tomber et celles du haut sont pâteuses.

La graine doit être ventilée le plus rapidement possible après la récolte pour garder sa qualité (2h après maximum). Le séchage au champ avec des bennes séchantes est vivement conseillé.



La paille est pressée en balles parallélépipédiques de maximum 2.40m de long, 1.20m de large et 0.90m de haut. Elle est stockée par le producteur jusqu'à son enlèvement par Gatichanvre.

4. Rémunération et rendements moyens

	Rendements moyens	Biologique	Conventionnel
Chênevis (graine)	800 kg/ha	1 200 €/T	800 €/T
Chênevis aux normes, séché, trié, stocké, livré		1 500 €/T	1 000€/T
Paille	6 T/ha	140 €/T	
Aides PAC		environ 95 €/ha en 2022	

5. Tarifs indicatifs pour la récolte (pratiqués par les entreprises agréées par SN GATICHANVRE en 2022)

Récolte	260 €/ha
Fanage	20 €/ha
Andainage	18€/ha
Pressage	9.5 €/botte

6. Le chanvre et la PAC 2023...

Le tableau a pour objectif de vous informer sur la réforme de la PAC 2023, dans l'état actuel de ce qui est connu.

Pour résumer, pour atteindre les éco-régimes, trois voies d'accès sont possibles :

- La voie certification, qui concerne les **agriculteurs bio** et HVE
- La voie "biodiversité et paysages agricoles", pour rentrer dans cette voie, les agriculteurs doivent avoir 7-10% de jachères/bandes tampons/haies...
- La voie "pratiques de gestion agro-écologiques des surfaces agricoles", c'est dans cette catégorie que le chanvre peut être intéressant.

Un système de points est instauré:

Total des points < 4 : pas d'accès aux éco-régimes

Total des points = 4, niveau de base : entre 52 et 60€/ha dans le cadre des éco-régimes

Total des points =5, niveau supérieur : entre 72 et 82€/ha dans le cadre des éco-régimes

5% de la surface en chanvre = 1 point

10% de la surface en chanvre = 2 points

Le chanvre peut donc être intéressants pour les agriculteurs conventionnels. Le chanvre vous apportera le ou les points qu'il peut vous manquer.

Catégories et regroupements de cultures		Barème (TA = Terres arables)			
1	Prairies temporaires + jachères	Prairie temporaire (prairie temporaire de 5 ans ou moins, fétuque, dactyle, phacélie de moins de 5 ans ...) Jachères : J5M et J6S y compris jachère mellifère	≥ 5% des TA 2 points	≥ 30% des TA 3 points	≥ 50% des TA 4 points
2	Légumineuses à graines et légumineuses fourragères Plantes fixatrices d'azote	Soja, luzerne, trèfle, haricot, pois, pois chiche, lentille, lupin, féverole...	≥ 5% des TA OU >5ha	2 points	
			≥ 10% des TA	3 points	
	Céréales d'hiver	Selon hiver ou printemps : avoine, blé tendre, blé dur, épeautre, triticale, orge, maïs seigle, ...	≥ 10% des TA	1 point	
	Céréales de printemps		≥ 10% des TA	1 point	
3*	Plantes sarclées		≥ 10% des TA	1 point	
	Oléagineux d'hiver	Colza, navette d'hiver, moutarde...	≥ 7% des TA	1 point	
	Oléagineux de printemps	Tournesol, cameline, ceilllette, nyger...	≥ 5% des TA	1 point	
3* : si aucune des 5 conditions ci-dessus ne sont remplies mais que l'ensemble des 5 catégories de cultures ≥ 10% des terres arables, compter 1 point					
4	Autres cultures + cultures à potentiel de diversification	Légumes chanvre lin, tabac, milles, sarrasin	≥ 5% des TA 1 point	≥ 10% des TA 2 points	≥ 25% des TA 3 points
			≥ 50% des TA 4 points	≥ 75% des TA 5 points	
5	Surface totale en terres arables < 10 ha		2 points		
6	Prairies permanentes		≥ 10% de la SAU 1 point	≥ 40% de la SAU 2 points	≥ 75% de la SAU 3 points

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :
Emeline BEUN, service agronomique 06 25 72 79 11